

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION - LINEUP

Table des matières

1. DESCRIPTION DE LA PLATEFORME	3
2. DÉFINITIONS	4
3. DOCUMENTS CONTRACTUELS ET HIÉRARCHIE	7
4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS	8
4.1 Rôle et positionnement de LineUp	8
4.2 Obligations de LineUp	8
4.3 Fonctionnement et obligations pour les Organisateur	9
4.4 Fonctionnement et obligations des Acheteurs / Utilisateurs	12
4.5 Services physiques	14
4.6 Limitation de responsabilité de LineUp	14
4.7 Suspension – interruption – maintenance	15
4.8 Évolution des Services et des Tarifs	15
4.9 Faux billets, fraude et utilisations abusives	15
4.10 Contrôle d'accès et scan des Billets	16
4.11 Annulation, revente de Billets et remboursement et rachat à l'initiative du Client	16
4.12 Paiements et prestataires de paiement	18
4.13 Obligations fiscales	18
4.14 Utilisation internationale – Événements se déroulant en dehors de l'Union européenne	18
4.15 Suspension et mesures préventives	19
4.16 Fonctionnement et obligations des prestataires de services	19
5. PAIEMENTS – FACTURATION – ENCAISSEMENTS	21
5.1 Services de paiement	21
5.2 Paiement et facturation des Clients	21
5.3 Paiement et facturation des Services Physiques	22
5.4 Commissions et Frais LineUp	23
5.5 Fiscalité	23
5.6 Incidents, litiges et fraudes	24
5.7 Non-remboursement des Frais LineUp	24
6. DROITS DES CLIENTS	24
6.1 Droit de rétractation et remboursements	24

6.2	Autres droits des Clients	25
7.	MODIFICATION DU CONTRAT	26
7.2	Évolution des prix, commissions et frais	27
7.3	Tarifs négociés et conditions particulières	28
7.4	Absence d'obligation de maintien des Services et des conditions	28
7.5	Acceptation des évolutions	29
8.	DURÉE – SUSPENSION – RÉSILIATION	29
8.1	Durée	29
8.2	Suspension	29
8.3	Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur	29
8.4	Résiliation pour manquement grave	30
8.5	Conséquences de la résiliation	30
9.	DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	31
9.1	Principes généraux	31
9.2	Données traitées par LineUp	31
9.3	Responsabilité des traitements	32
9.4	Finalités des traitements	32
9.5	Conservation des données	33
9.6	Sécurité des données	33
9.7	Transferts internationaux	33
9.8	Droits des Utilisateurs	34
9.9	Cookies et traceurs	34
9.10	Politique de confidentialité	35
10.	DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	35
10.1	Droits de propriété intellectuelle de LineUp	35
10.2	Droits de propriété intellectuelle des Utilisateurs	35
10.3	Licence concédée à LineUp	36
10.4	Garanties et responsabilité des Utilisateurs	36
10.5	Absence de contrôle et rôle de LineUp	37
10.6	Suppression et conservation des contenus	37
10.7	Survie des dispositions	37
11.	DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE	37
12.	DIVERS	39
12.1	Nullité partielle	39
12.2	Cession du Contrat et changement de contrôle	39
12.3	Non-renonciation	39
12.4	Langue du Contrat	39
12.5	Indépendance des Parties	40
12.6	Cession du Contrat	40

1. DESCRIPTION DE LA PLATEFORME

La société LineUp, société par actions simplifiée de droit français, exploite une plateforme numérique de mise en relation et de services de billetterie en ligne accessible via site internet et applications mobiles, elle est une entreprise technologique dont l'activité consiste à fournir un service en ligne de mise en relation entre, d'une part, des organisateurs souhaitant promouvoir leurs événements et vendre leurs billets, et d'autre part, des personnes physiques souhaitant découvrir des événements, réserver ou acheter des billets.

LineUp agit principalement comme une plateforme proposant une solution de billetterie digitale, en tant que mandataire et intermédiaire transparent, agissant au nom et pour le compte des organisateurs d'événements. À ce titre, LineUp facilite la gestion des ventes, des accès, des paiements, et la diffusion des événements via son application et ses outils numériques.

Dans le cadre de ses services, LineUp met également en relation les Clients et les Vendeurs de produits dérivés ou de contenus numériques liés aux événements. Dans ces cas, LineUp intervient également en tant que mandataire et intermédiaire transparent, agissant au nom et pour le compte des Vendeurs.

LineUp n'est ni organisateur d'événements, ni producteur, ni vendeur final des biens ou services proposés par les Organismes ou Vendeurs. La responsabilité de LineUp se limite exclusivement à la fourniture des outils techniques de mise en relation et de billetterie.

LineUp agit exclusivement en qualité d'intermédiaire technique et de mandataire transparent.

LineUp permet aussi la mise en relation entre Organismes et Prestataires Physiques.

2. DÉFINITIONS

Les définitions suivantes sont applicables à l'intégralité des CGU et des Conditions Particulières.

- « **Billet** » : titre d'accès à un Événement, matérialisé sous forme électronique.
- « **CGU** » : Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme LineUp
- « **Client** » : toute personne achetant ou réservant un Billet via la Plateforme.
- « **Client vendeur** » : Client qui initie la mise en revente de son Billet.
- « **Commission** » : Rémunération perçue par LineUp auprès de l'Organisateur au titre des Services rendus.
- « **Compte** » : Espace numérique personnel permettant à un Utilisateur d'accéder aux fonctionnalités de la Plateforme.
- « **Conditions d'accès** » : Ensemble des règles définies par l'Organisateur régissant l'admission à un Événement, incluant notamment les restrictions d'âge, de capacité, de sécurité, de comportement ou toute exigence particulière.
- « **Contenu de l'évènement** » : Ensemble des informations, éléments et contenus fournis, publiés ou mis à disposition par l'Organisateur via la Plateforme, incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, les descriptifs, visuels, titres, dates, horaires, lieux, tarifs, capacités, conditions d'accès, restrictions d'âge, politiques de remboursement, ainsi que tout contenu promotionnel ou informatif relatif à l'Événement.
- « **Données personnelles** » : Toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique, traitée dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.
- « **Descriptif** » : Texte ou contenu éditorial fourni par l'Organisateur visant à présenter l'Événement, son déroulement, sa programmation ou ses caractéristiques.

- « **Événement** » : toute manifestation culturelle, festive, sportive ou assimilée proposée par un Organisateur.
- « **Événement indépendant de la volonté de LineUp** » : Tout fait ou circonstance échappant au contrôle raisonnable de LineUp, incluant notamment les défaillances de réseaux, interruptions de services tiers, actes des autorités ou comportements de tiers.
- « **Frais de Service** » : Frais perçus par LineUp en contrepartie des Services fournis via la plateforme.
- « **Frais de Revente** » : Frais facturés au Client vendeur lors d'une revente.
- « **Frais de Rachat** » : Frais facturés au nouvel Acheteur.
- « **Force majeure** » : Tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, tel que défini par la loi et la jurisprudence applicables, empêchant l'exécution totale ou partielle des obligations prévues aux présentes.
- « **Horaires** » : Dates et heures communiquées par l'Organisateur concernant le début, la fin ou les différentes phases d'un Événement.
- « **Intermédiaire technique** » : Rôle consistant à fournir des outils numériques de mise en relation et de gestion, sans participation à l'organisation, à l'exécution ou à la supervision des Événements ou des Services Physiques.
- « **LineUp** » : société exploitant la Plateforme, agissant exclusivement en qualité d'intermédiaire technique et de mandataire transparent.
- « **Mandataire transparent** » : Qualité en vertu de laquelle LineUp est autorisée à encaisser des sommes pour le compte des Organisateurs, sans devenir partie au contrat conclu entre l'Organisateur et le Client.
- « **Mise en relation** » : Action par laquelle LineUp met en relation un Organisateur avec un Prestataire Physique, sans intervenir dans la négociation, l'exécution ou la supervision du Service Physique.
- « **Nouvel acheteur** » : Personne qui rachète un Billet mis en revente.
- « **Obligation de moyens** » : Engagement consistant à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour fournir les Services, sans garantir un résultat déterminé.

- « **Organisateur** » : Toute personne physique ou morale utilisant la Plateforme pour proposer, organiser et commercialiser un Événement.
- « **Plateforme** » : l'ensemble des services numériques fournis par LineUp (site, application, outils de billetterie, scan, paiement).
- « **Préavis raisonnable** » : Délai d'information préalable permettant à l'Utilisateur de prendre connaissance d'une modification substantielle, dont la durée est fixée à trente (30) jours sauf disposition contraire.
- « **Prestataire de paiement** » : tout tiers chargé du traitement des paiements (ex. Stripe).
- « **Prestataire physiques** » : Toute personne physique ou morale fournissant un Service Physique dans le cadre d'un Événement, qu'elle soit référencée via la Plateforme ou sélectionnée directement par l'Organisateur.
- « **Prix de vente** » : Prix du Billet fixé par l'Organisateur, hors Frais de Service et taxes applicables.
- « **Prix total** » : Montant total payé par le Client incluant le Prix de Vente, les Frais de Service et les taxes applicables.
- « **Résiliation** » : Cessation définitive de la relation contractuelle entre LineUp et l'Utilisateur.
- « **Revente** » : Mécanisme par lequel un Client place son Billet en attente de rachat via la Plateforme. C'est le terme central de votre nouveau système et il n'est défini nulle part.
- « **Scan** » : Opération de vérification d'un Billet à l'entrée de l'Événement, réalisée sous la responsabilité exclusive de l'Organisateur.
- « **Services** » : Ensemble des fonctionnalités, outils et prestations numériques fournis par LineUp via la Plateforme, incluant notamment les services de billetterie, de paiement, de contrôle d'accès, de gestion des ventes, de mise en relation et d'assistance, à l'exclusion de toute prestation physique.
- « **Services Physiques** » : Prestations matérielles ou humaines proposées via la Plateforme, incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, des services de DJ, artistes, photographes, vidéastes, agents de sécurité, techniciens, hôtes ou tout autre prestataire intervenant physiquement lors d'un Événement.

- « **Stripe Connect** » : Solution de paiement opérée par Stripe permettant le traitement des paiements, la gestion des comptes connectés des Organisateur et Prestataires Physiques, ainsi que le reversement des fonds.
- « **Suspension** » : Mesure temporaire consistant à restreindre l'accès total ou partiel à la Plateforme ou aux Services.
- « **Utilisateur** » : toute personne utilisant la Plateforme.
- « **Visuels** » : Éléments graphiques, photographiques ou audiovisuels fournis par l'Organisateur pour illustrer ou promouvoir un Événement.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS ET HIÉRARCHIE

La relation contractuelle entre LineUp et les Utilisateurs de la Plateforme (incluant notamment les Organisateur, Utilisateurs finaux, Prestataires physiques et, le cas échéant, Artistes ou Vendeurs de services ou de produits) est régie par les présents Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU »).

Selon les services utilisés, certains Utilisateurs peuvent être amenés à conclure avec LineUp des Conditions Particulières, des avenants, ou tout autre document contractuel spécifique (notamment pour l'utilisation de services avancés, de solutions de billetterie, de services de mise en relation ou de prestations spécifiques).

En cas de contradiction entre plusieurs documents contractuels applicables à une même relation, les documents prévaudront les uns sur les autres selon l'ordre de priorité suivant :

- 1. Les contrats spécifiques, avenants ou accords particuliers conclus entre LineUp et l'Utilisateur concerné ;*
- 2. Les Conditions Particulières applicables, la version la plus récente prévalant sur les versions antérieures ;*
- 3. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU).*

Tout document non expressément intégré au champ contractuel par écrit et accepté par l'ensemble des Parties ne saurait produire d'effet juridique à l'égard de LineUp.

Si les Parties souhaitent inclure de nouveaux documents dans le champ contractuel ou modifier la hiérarchie des documents existants, elles devront formaliser leur accord par écrit, en précisant expressément l'articulation et la priorité desdits documents par rapport aux documents contractuels en vigueur.

4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

4.1 Rôle et positionnement de LineUp

LineUp met à disposition une Plateforme numérique permettant notamment la création, la gestion, la promotion et la vente de Billets pour des Événements, ainsi que la mise en relation entre Organisateur, Clients et, le cas échéant, Prestataires Physiques.

LineUp intervient exclusivement en qualité de prestataire technique, d'intermédiaire numérique et, le cas échéant, de mandataire transparent, agissant au nom et pour le compte des Organisateur pour certaines opérations strictement techniques, notamment l'encaissement et le reversement des fonds.

LineUp ne participe en aucun cas :

- *À l'organisation matérielle des Événements,*
- *À la définition des conditions d'accès,*
- *À la gestion du public,*
- *À la sécurité,*
- *À la fourniture de prestations physiques,*
- *À la relation contractuelle substantielle entre Organisateur et Client.*

LineUp n'assume aucune obligation autre que celles expressément prévues aux présentes CGU et demeure tenue à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat.

4.2 Obligations de LineUp

LineUp s'engage à :

- *Mettre à disposition une Plateforme fonctionnelle permettant la publication d'Événements, la vente de Billets et la mise en relation entre les Parties ;*
- *Assurer un accès raisonnable et sécurisé aux services numériques proposés, sous réserve des interruptions prévues à l'article 4.6 ;*
- *Fournir des outils techniques de billetterie, de contrôle d'accès et de gestion des ventes ;*
- *Reverser les fonds collectés selon les modalités définies contractuellement, sous réserve des délais imposés par les prestataires de paiement ;*

- *Informers les Utilisateurs de toute évolution significative des fonctionnalités ou des tarifs, avec un préavis raisonnable, notamment en cas de modification des commissions applicables.*

LineUp est tenue à une obligation de moyens, et non de résultat.

4.3 Fonctionnement et obligations pour les Organisateur

4.3.1 Création et gestion des Événements

L'Organisateur est seul responsable de la conformité de l'Évènement, de la sécurité des participants, de l'accueil et du bon déroulement de la manifestation.

- *Remboursement : En cas d'annulation, l'Organisateur a l'obligation de rembourser aux Clients le Prix de Vente du Billet (sauf stipulation contraire). Si les fonds ont déjà été transférés hors de son compte de paiement dédié, l'Organisateur s'engage à réapprovisionner son compte sans délai pour permettre les remboursements.*
- *Fraude et descriptions trompeuses : Il est strictement interdit d'organiser de "faux" Évènements ou des Évènements ne correspondant pas à la description fournie lors de l'achat du Billet. En cas de soupçon légitime de fraude ou de tromperie, Lineup pourra exiger des justificatifs complémentaires. Si les doutes persistent, Lineup pourra suspendre définitivement le Compte Organisateur sans préavis ni indemnité, sans préjudice d'autres recours judiciaires.*
- *Nature des Évènements et Ligne Éditoriale : L'Organisateur reconnaît que Lineup est une plateforme de découverte événementielle. Il s'engage à une utilisation loyale de la Plateforme. Lineup se réserve le droit de déréférencer tout Évènement jugé incohérent avec son offre, notamment :*

-Les Évènements sans lien avec la ligne éditoriale de la Plateforme ;

-Les Évènements gratuits sans contrôle d'accès ;

-Les Évènements à caractère strictement privé ou sans intérêt pour la communauté d'utilisateurs ;

-Les contenus sexuellement explicites ou susceptibles de heurter la sensibilité du public.

L'Organisateur est le seul responsable de l'exactitude et de la complétude des informations figurant sur la page de l'Évènement publié sur la Plateforme, notamment :

- *Descriptifs,*
- *Visuels,*

- *Horaires,*
- *Tarifs,*
- *Conditions d'accès.*

Il garantit que les informations sont exactes, complètes et conformes à la réglementation applicable

4.3.2 Responsabilités légales et réglementaires

L'Organisateur s'engage à conserver la stricte confidentialité des codes d'accès à son Compte Organisateur. Il s'interdit de les communiquer à tout tiers, sauf aux personnes disposant des compétences et autorisations requises pour organiser des Évènements, commercialiser des Billets, utiliser les Services (y compris les services financiers) et engager la responsabilité de l'Organisateur. Toute action réalisée depuis le Compte Organisateur est réputée avoir été effectuée par l'Organisateur ou par un représentant dûment mandaté par ce dernier.

L'Organisateur s'engage et garantit Lineup sur les points suivants :

- *Respect des obligations légales et fiscales : L'Organisateur s'engage à respecter scrupuleusement les lois et règlements en vigueur, notamment ses obligations déclaratives, fiscales et sociales. Sur simple demande de Lineup, l'Organisateur devra fournir :*

-Les justificatifs de sa couverture d'assurance (Responsabilité Civile Professionnelle) ;

-Les informations nécessaires à la facturation ;

-Tout document prouvant sa conformité légale dans son pays d'immatriculation.

Sanction : En cas de non-fourniture de ces documents, Lineup se réserve le droit de résilier le Contrat immédiatement, sans préavis ni indemnité.

- *L'Organisateur est seul responsable des visuels, textes et contenus utilisés pour promouvoir son Évènement. Il garantit disposer des droits de propriété intellectuelle nécessaires.*
- *L'Organisateur s'interdit d'utiliser les outils de communication de Lineup pour promouvoir des services de billetterie concurrents (interdiction d'intégrer des liens vers d'autres billetteries).*
- *L'Organisateur s'engage à faire figurer sur les Billets toutes les mentions légales obligatoires ainsi que les informations pratiques nécessaires à l'accès à l'Évènement.*

- *L'Organisateur est tenu de déclarer les revenus issus de ses ventes sur la Plateforme à l'administration fiscale.*

-Ressources : Les Organisateurs sont invités à consulter les sites officiels pour connaître leurs obligations (ex : impots.gouv.fr / urssaf.fr pour la France ; SPF Finances / ONSS / Banque-Carrefour des Entreprises pour la Belgique ; Revenu Québec pour le Québec/Canada).

Tout manquement aux obligations précitées pourra entraîner le déréférencement des Évènements, ainsi que la suspension ou la résiliation immédiate du Compte Organisateur, sans préjudice de tout autre recours ou demande de dommages-intérêts de la part de LineUp.

4.3.3 Conditions d'éligibilité et de création du Compte Organisateur

L'utilisation des fonctionnalités « Organisateur » (création d'Évènements, vente de Billets) est strictement réservée aux personnes physiques majeures (18 ans révolus) capables, ou aux personnes physiques représentant légalement une personne morale (société, association), disposant d'un statut juridique et fiscal régulier permettant l'organisation d'évènements à titre professionnel.

L'Organisateur accepte sans réserve les présentes CGU. Il s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour :

- *Pour les Organisateurs établis en France : Le nom d'usage, le numéro SIRET, la dénomination sociale, l'adresse du siège social, le numéro de TVA intracommunautaire (le cas échéant) et un RIB valide.*
- *Pour les Organisateurs établis à l'étranger (notamment Québec/Canada) : L'Organisateur doit fournir les équivalents locaux des documents précités permettant d'identifier l'entreprise (ex : numéro NEQ au Québec, certificat d'immatriculation), l'adresse d'exercice, ainsi que les informations bancaires permettant les virements internationaux.*
- *Pour les Organisateurs établis en Belgique : Le numéro d'entreprise (Banque-Carrefour des Entreprises – BCE), la dénomination sociale, l'adresse du siège social ou de l'unité d'établissement, le numéro de TVA intracommunautaire (format BE + 10 chiffres, le cas échéant), et un numéro de compte bancaire (IBAN) valide.*

L'Organisateur s'engage à fournir à LineUp, sur première demande et sans délai, tout document justificatif (Kbis ou extrait de la Banque-Carrefour des Entreprises pour la Belgique, avis de situation, pièce d'identité du représentant) nécessaire à la validation de son compte.

L'Organisateur déclare et garantit avoir souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable. Cette assurance doit couvrir

l'ensemble des risques liés à son activité, à l'organisation des Événements et à la vente de Billets. L'Organisateur s'engage à maintenir cette couverture active pendant toute la durée de l'utilisation de la Plateforme.

L'accès complet aux fonctionnalités (notamment le virement des recettes de billetterie) est conditionné à la validation définitive du Compte Organisateur par LineUp.

À défaut de fournir les justificatifs prouvant un statut juridique et fiscal conforme dans un délai de trente (30) jours suivant la demande d'inscription, LineUp se réserve le droit de suspendre le Compte Organisateur. LineUp pourra refuser toute inscription ou clôturer sans indemnité tout Compte ne respectant pas les conditions d'éligibilité, les obligations fiscales ou en cas de fraude avérée.

4.4 Fonctionnement et obligations des Acheteurs / Utilisateurs

4.4.1 Accès à la plateforme

L'accès à la Plateforme est ouvert à toute personne disposant de la capacité juridique nécessaire.

Certaines fonctionnalités peuvent être accessibles sans création de Compte, tandis que d'autres nécessitent une inscription préalable.

Le Client s'engage à :

- *Fournir des informations exactes,*
- *Utiliser la Plateforme à titre strictement personnel,*
- *Ne pas détourner la Plateforme à des fins commerciales non autorisées,*
- *Respecter les lois et règlements applicables.*

LineUp se réserve le droit de restreindre ou suspendre l'accès à la Plateforme en cas de comportement abusif, frauduleux ou contraire aux présentes CGU.

4.4.2 Achat de billets

L'achat d'un Billet via la Plateforme constitue la conclusion d'un contrat direct entre le Client et l'Organisateur.

Le Client reconnaît expressément que :

- *LineUp n'est pas partie audit contrat,*
- *LineUp n'est pas responsable de l'exécution de l'Événement,*
- *Le contenu, la programmation, la qualité et les conditions de l'Événement relèvent exclusivement de l'Organisateur.*

Le prix du Billet est fixé librement par l'Organisateur et peut être modifié par ce dernier avant la vente finale, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

4.4.3 Utilisation et validité du billet

Le Billet constitue un droit d'accès personnel, valable uniquement pour l'Événement concerné, à la date et dans les conditions définies par l'Organisateur.

Le Client est seul responsable :

- *De la conservation du Billet,*
- *De la confidentialité de tout code ou QR associé,*
- *De la présentation du Billet à l'entrée de l'Événement.*

LineUp ne garantit ni :

- *L'admission effective du Client,*
- *La validité d'un Billet utilisé de manière frauduleuse,*
- *La reconnaissance d'un Billet altéré, copié ou présenté hors délai.*

Le Client s'engage et garantit :

- *Ne pas dupliquer le Billet ;*
- *Ne présenter qu'une seule fois le Billet au contrôle d'accès sauf stipulation contraire et accepte que les Organisateurs considèrent que la première personne se présentant au contrôle soit considérée comme la titulaire légitime du Billet ;*
- *Présenter une pièce d'identité si cela est demandé par l'Organisateur ;*
- *Ne pas acheter des Billets dans le seul but de les revendre et se limiter au nombre de Billets indiqué par l'Organisateur sur la page de l'Évènement ;*
- *S'interdit d'utiliser des cartes bancaires frauduleuses. En cas de suspicion d'usage frauduleux de sa carte, le Client en informe LineUp sans délai et s'engage à fournir l'ensemble des informations pertinentes à cet effet.*
- *S'interdit toute contestation abusive de non-réception du Billet notamment toute manœuvre visant à faire croire qu'il n'aurait pas reçu le Billet ou qu'il n'aurait pas personnellement acheté le Billet. En cas de non-réception du Billet, le Client en informe sans délai LineUp et s'engage à fournir l'ensemble des informations pertinentes à cet effet ;*

- *Ne pas être remboursé des Frais de Service en cas d'annulation ou de report d'un Évènement. En effet, l'Organisateur est le seul responsable du bon déroulé de l'Évènement et décide seul des modalités de remboursement en cas d'annulation ou de report d'un Évènement. Les remboursements, mêmes facilités par LineUp, sont initiés par l'Organisateur. Par exception et en cas d'accord spécifique entre LineUp et l'Organisateur, LineUp peut être amené à le faire.*

Tout non-respect des obligations du Client au titre des CGU pourra donner lieu à la suspension et/ou résiliation du Compte Client et à l'annulation des Billets dont il est titulaire, le cas échéant. Cette disposition n'exclut aucun autre recours que LineUp pourrait avoir. Dans le cas de Billet revendu sans passer par la Plateforme, LineUp se réserve le droit d'annuler le Billet vendu et de prendre toutes les mesures utiles afin de protéger les Clients contre la revente frauduleuse de Billets.

4.5 Services physiques

Lorsque la Plateforme permet la mise en relation avec des Prestataires de Services Physiques, LineUp agit exclusivement en qualité d'intermédiaire technique.

Les Prestataires de Services Physiques :

- *Contractent directement avec les Organisateurs ou Clients ;*
- *Demeurent seuls responsables de l'exécution de leurs prestations ;*
- *Sont responsables de leurs assurances, autorisations, qualifications et obligations légales.*

LineUp n'intervient pas dans l'exécution matérielle des Services Physiques et ne peut être tenue responsable :

- *D'un défaut de prestation,*
- *D'un dommage corporel ou matériel,*
- *D'un litige contractuel entre Prestataires et Clients.*

4.6 Limitation de responsabilité de LineUp

La responsabilité de LineUp ne saurait être engagée en cas de :

- *Annulation, report ou modification d'un Évènement ;*
- *Comportement fautif d'un Organisateur, Prestataire ou Participant ;*
- *Perte, vol ou utilisation frauduleuse de Billets ;*
- *Défaillance des réseaux de télécommunication ou d'Internet ;*
- *Défaillance des prestataires de paiement (Stripe ou équivalent) ;*

- *Force majeure ou événement indépendant de sa volonté.*
- *Des dommages indirects,*
- *Des pertes de revenus,*
- *Des pertes de données,*
- *Des litiges entre Utilisateurs.*

En tout état de cause, la responsabilité financière de LineUp est strictement limitée au montant des frais et commissions effectivement perçues pour l'Événement concerné.

4.7 Suspension – interruption – maintenance

LineUp se réserve le droit de :

- *Suspendre temporairement l'accès à la Plateforme pour maintenance, mise à jour ou sécurité ;*
- *Restreindre ou suspendre un Compte en cas de non-respect des CGU ou de comportement frauduleux ;*
- *Interrompre tout ou partie des Services en cas de risque juridique, technique ou réglementaire.*

4.8 Évolution des Services et des Tarifs

LineUp se réserve le droit de faire évoluer :

- *Les fonctionnalités de la Plateforme ;*
- *Les Services proposés ;*
- *Les modèles tarifaires et commissions.*

Toute modification tarifaire fera l'objet d'un préavis raisonnable, généralement fixé à 30 jours, sauf urgence légale ou réglementaire.

4.9 Faux billets, fraude et utilisations abusives

LineUp met en œuvre des outils techniques visant à limiter les usages frauduleux, sans garantir l'absence totale de fraude.

Le Client reconnaît que :

- *Des Billets peuvent être copiés ou revendus sans l'autorisation de LineUp,*
- *L'identification du porteur du Billet relève exclusivement du contrôle exercé par l'Organisateur.*

La responsabilité de la détection, de la gestion et du traitement des faux Billets incombe exclusivement à l'Organisateur, y compris en cas de litige à l'entrée ou après l'Événement.

4.10 Contrôle d'accès et scan des Billets

LineUp peut fournir un outil de Scan permettant la vérification technique des Billets.

Cet outil :

- *Dépend de facteurs techniques externes (réseau, matériel, environnement),*
- *Nécessite une utilisation conforme aux instructions fournies,*
- *Ne garantit pas l'absence d'erreur ou d'indisponibilité.*

L'Organisateur demeure seul responsable :

- *De la décision finale d'admission,*
- *De la gestion des flux de participants,*
- *Du respect des règles de sécurité et de capacité.*

LineUp ne saurait être tenue responsable d'un refus d'accès résultant d'une mauvaise utilisation de l'outil de Scan ou d'une défaillance technique indépendante de sa volonté.

LineUp n'assume aucune obligation financière propre en cas d'annulation ou de report, et ne saurait être tenue responsable d'un préjudice subi par le Client du fait d'une décision prise par l'Organisateur.

4.11 Annulation, revente de Billets et remboursement et rachat à l'initiative du Client

LineUp n'assume aucune obligation financière propre en cas d'annulation ou de report, et ne saurait être tenue responsable d'un préjudice subi par le Client du fait d'une décision prise par l'Organisateur.

4.11.1 Système de revente via la Plateforme

Les Clients ne bénéficient pas d'un droit de rétractation sur les Billets. Toutefois, LineUp met à disposition un système de revente intégré permettant au Client souhaitant se faire rembourser de placer son Billet en revente sur la Plateforme.

Le fonctionnement est le suivant :

- *Le Client demande la mise en revente de son Billet via la Plateforme ;*

- Le Billet est placé en attente de revente. Tant qu'aucun acheteur ne s'est manifesté, le Billet reste valide et le Client conserve son droit d'accès à l'Événement ;

- La revente ne devient définitive que lorsqu'un nouvel Acheteur achète un Billet pour le même Événement via la Plateforme ;

- Une fois la revente effective, l'ancien Billet est détruit et un nouveau Billet est émis au profit du nouvel Acheteur.

LineUp ne garantit pas qu'un acheteur se présentera. Si aucun acheteur ne rachète le Billet avant la date de l'Événement, la revente est annulée et le Client conserve son Billet initial.

4.11.2 Frais applicables à la revente

La revente d'un Billet via la Plateforme donne lieu à la perception de frais par LineUp :

- Des frais de revente sont facturés au Client vendeur, prélevés sur le montant qui lui est reversé;

- Des frais de rachat peuvent être facturés au nouvel Acheteur, ajoutés au prix d'achat du Billet.

4.11.3 Montant reversé au Client vendeur

En cas de revente effective, le Client vendeur reçoit le montant suivant :

Montant reversé = Prix Total du Billet initialement payé – Frais de Service initiaux – Frais de revente LineUp.

LineUp et son prestataire de paiement (Stripe) s'engagent à reverser le montant dû au Client vendeur dans un délai n'excédant pas dix (10) jours ouvrés suivant la revente effective, sur le moyen de paiement initialement utilisé pour l'achat du Billet.

4.11.4 Remboursement en cas d'annulation de l'Évènement par l'Organisateur

En cas d'annulation totale d'un Événement décidée par l'Organisateur, le remboursement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'Organisateur est tenu de rembourser le Prix de Vente du Billet (valeur faciale hors Frais de Service et hors Commission LineUp) ;

- Les Frais de Service perçus par LineUp et la Commission LineUp ne sont pas remboursés au Client, sauf obligation légale contraire ou décision expresse de LineUp ;

- Le remboursement est initié par l'Organisateur via les outils mis à disposition par LineUp. LineUp facilite le processus technique mais n'assume aucune obligation financière propre ;

Le montant remboursé au Client = Prix Total payé – Frais de Service LineUp – Commission LineUp.

4.11.5 Responsabilité et engagements du Client

Le Client qui utilise le système de revente s'engage et garantit :

- Être le détenteur légitime du Billet mis en revente et l'avoir acquis licitement ;*
- Ne pas détourner le système de revente de sa finalité, notamment en revendant le Billet à un prix supérieur au Prix Total initial en dehors de la Plateforme ;*
- Ne pas utiliser de moyens automatisés pour manipuler le système de revente.*

Tout non-respect de ces obligations pourra donner lieu à la suspension et/ou résiliation du Compte Client, sans préjudice de tout autre recours que LineUp pourrait exercer.

4.12 Paiements et prestataires de paiement

Les paiements sont traités par des prestataires tiers.

LineUp ne garantit ni :

- La continuité du service de paiement,*
- L'absence de litige ou de contestation,*
- L'absence de blocage temporaire des fonds.*

En cas de litige, fraude ou demande des autorités, LineUp peut suspendre tout reversement sans engager sa responsabilité.

4.13 Obligations fiscales

Chaque Organisateur est seul responsable :

- De l'identification des taxes applicables,*
- De leur collecte,*
- De leur déclaration.*

LineUp agit uniquement comme intermédiaire technique et ne fournit aucun conseil fiscal.

4.14 Utilisation internationale – Événements se déroulant en dehors de l'Union européenne

Lorsque l'Événement se déroule en dehors de l'Union européenne, l'Organisateur garantit respecter l'ensemble des lois, règlements et obligations locales applicables au lieu de l'Événement, notamment en matière de sécurité, de fiscalité, d'autorisations administratives et de protection du public.

LineUp intervient exclusivement en qualité d'intermédiaire technique, sans exercer aucun contrôle sur la conformité de l'Événement aux règles locales applicables.

Lorsque l'Utilisateur agit en qualité de consommateur et bénéficie de dispositions légales impératives dans son pays de résidence ou dans le pays de déroulement de l'Événement, ces dispositions demeurent applicables, sans que cela n'ait pour effet d'étendre la responsabilité de LineUp au-delà de son rôle d'intermédiaire.

4.15 Suspension et mesures préventives

LineUp se réserve le droit de suspendre ou restreindre l'accès à la Plateforme, bloquer des fonds ou retirer un Événement en cas de risque juridique, technique ou réglementaire, ou de violation des présentes CGU.

4.16 Fonctionnement et obligations des prestataires de services

4.16.1 Obligation de Capacité et de Statut Légal

Le Prestataire doit garantir qu'il a le droit d'exercer.

Le Prestataire s'engage à disposer d'un statut juridique régulier (auto-entrepreneur, société, portage salarial, etc.) lui permettant de délivrer des factures.

Il garantit que toutes les informations fournies lors de l'inscription (identité, Kbis ou extrait BCE pour la Belgique, assurances, diplômes si profession réglementée) sont exactes, à jour et sincères.

Il s'engage à informer immédiatement la plateforme de tout changement modifiant sa capacité à exercer (ex : radiation, redressement judiciaire, perte de licence).

4.16.2 Obligation liées à l'Exécution de la Mission

- *Obligation de moyens et/ou de résultat : Selon la nature du service, le Prestataire est tenu soit de tout mettre en œuvre pour réussir (moyens), soit d'atteindre un objectif précis (résultat).*

- *Conformité de l'offre : Le service délivré doit être strictement conforme à la description faite dans l'annonce ou le devis accepté par le Client.*
- *Normes professionnelles : Le Prestataire s'engage à effectuer sa mission selon les règles de l'art de sa profession, avec diligence et compétence.*
- *Respect des délais : Il s'engage à respecter le calendrier et les délais de livraison convenus avec le Client.*
- *Matériel et outils : Sauf accord contraire, le Prestataire fournit son propre matériel nécessaire à la réalisation de la prestation.*

4.16.3 Responsabilité Juridique et Assurances

- *Responsabilité civile professionnelle (RC Pro) : Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels qu'il pourrait causer dans l'exercice de sa mission.*
- *Responsabilité pleine et entière : Le Prestataire est seul responsable de la bonne exécution du service. La plateforme (agissant souvent comme simple courtier/intermédiaire) décline toute responsabilité en cas de malfaçon, retard ou litige lié à la prestation elle-même.*
- *Indemnisation : Le Prestataire s'engage à indemniser la plateforme de tout préjudice (frais d'avocats, amendes) qu'elle pourrait subir du fait d'une faute du Prestataire.*

4.16.4 Obligations Fiscales et Sociales

Le travail au noir ou la fraude fiscale est un risque majeur pour les plateformes.

- *Paiement des charges : Le Prestataire reconnaît être seul responsable de la déclaration et du paiement de ses cotisations sociales (URSSAF en France, ONSS en Belgique, ou organisme équivalent) et de ses impôts (TVA, impôt sur le revenu) liés aux sommes perçues via la plateforme.*
- *Transparence : Il s'engage à répondre à toute demande de la plateforme visant à vérifier sa régularité fiscale (ex: attestation de vigilance).*
- *Mandat de facturation : Si la plateforme édite les factures au nom du Prestataire, celui-ci doit accepter explicitement ce mandat et vérifier les factures émises.*

4.16.5 Comportement et Éthique

- *Politesse et courtoisie* : Le Prestataire s'engage à garder une attitude professionnelle dans ses échanges (écrits et oraux) avec les Clients et les équipes de la plateforme.
- *Non-discrimination* : Il s'engage à ne refuser aucune mission sur des critères discriminatoires (race, religion, genre, handicap, etc.).
- *Lutte contre le harcèlement* : Tout comportement déplacé, harcèlement ou violence entraîne une exclusion immédiate.

4.16.6 Utilisation de la Plateforme

- *Clause de non-contournement* : Le Prestataire s'interdit de proposer au Client rencontré via la plateforme de réaliser la mission (ou des missions futures) en dehors de celle-ci pour éviter les frais de service.
- *Sécurité du compte* : Il est responsable de la conservation de ses identifiants et mots de passe. Toute action réalisée depuis son compte est réputée effectuée par lui.

4.16.7 Confidentialité et Données Personnelles

- *Respect du RGPD* : En tant que sous-traitant ou responsable de traitement conjoint, le Prestataire s'engage à ne pas utiliser les données des Clients (téléphone, adresse, email) à d'autres fins que l'exécution de la mission.
- *Confidentialité* : Il s'engage à garder secrètes toutes les informations confidentielles (secrets d'affaires, plans, documents internes) auxquelles il aurait accès durant sa mission chez le Client.

5. PAIEMENTS – FACTURATION – ENCAISSEMENTS

5.1 Services de paiement

Les paiements effectués via la Plateforme LineUp sont traités par un prestataire de services de paiement tiers, notamment Stripe, agissant en qualité de prestataire technique indépendant.

Les moyens de paiement acceptés peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative : cartes bancaires (Visa, Mastercard, American Express), Apple Pay, Google Pay ou tout autre moyen proposé par Stripe.

En utilisant la Plateforme et en procédant à un paiement, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent d'être liés par les conditions générales d'utilisation de Stripe, accessibles à l'adresse suivante :

<https://stripe.com/legal>

LineUp n'est à aucun moment prestataire de services de paiement et n'intervient pas dans l'exécution technique des transactions financières.

5.2 Paiement et facturation des Clients

5.2.1 Paiement lors de l'achat d'un Billet

Lors de l'achat d'un Billet pour un Événement, le Client s'engage à régler le Prix Total affiché sur la Plateforme.

Le Prix Total comprend :

- *Le Prix de Vente du Billet, fixé librement par l'Organisateur, en contrepartie de l'accès à l'Événement ;*
- *Les Frais de Service perçus par LineUp en contrepartie des Services fournis au Client ;*
- *Les taxes applicables, le cas échéant, déterminées selon la réglementation applicable à l'Organisateur.*

LineUp agit exclusivement en qualité de mandataire transparent, autorisé à encaisser les sommes pour le compte de l'Organisateur, sans devenir partie au contrat conclu entre le Client et l'Organisateur.

5.2.2 Encaissement et émission des Billets

Les Billets sont émis sous format électronique uniquement après confirmation du paiement intégral du Prix Total.

En cas d'échec, d'incident ou de refus de paiement, aucun Billet ne sera émis et la commande pourra être annulée automatiquement.

5.3 Paiement et facturation des Services Physiques

5.3.1 Principe de mise en relation

La Plateforme permet la mise en relation entre des Organisateurs et des Prestataires Physiques (DJ, artistes, photographes, agents de sécurité, techniciens, etc.).

LineUp :

- *Ne fournit pas les Services Physiques ;*
- *Ne fixe pas les prix des Prestataires Physiques ;*
- *N'intervient pas dans la négociation, l'exécution ou la supervision des Services Physiques.*

Le contrat relatif à la prestation physique est conclu directement entre l'Organisateur et le Prestataire Physique, sous leur seule responsabilité.

5.3.2 Paiement des Services Physiques via la Plateforme

Lorsque le paiement des Services Physiques est effectué via la Plateforme :

- *Le paiement est traité par Stripe via un compte Stripe Connect ouvert au nom du Prestataire Physique ;*
- *LineUp agit en qualité d'intermédiaire technique de paiement, sans encaisser les fonds pour son propre compte ;*
- *Le montant dû au Prestataire Physique lui est reversé directement par Stripe, déduction faite, le cas échéant, de la Commission LineUp.*

LineUp ne saurait être considérée comme employeur, agence, mandataire social ou cocontractant du Prestataire Physique.

5.4 Commissions et Frais LineUp

5.4.1 Commission LineUp

En contrepartie de ses Services, LineUp perçoit une Commission, dont les modalités (pourcentage, montant fixe, abonnement ou combinaison de ces éléments) sont précisées lors de l'utilisation de la Plateforme ou dans les Conditions Particulières applicables.

La Commission est due dès lors qu'une mise en relation aboutit à une transaction, indépendamment de la bonne exécution du Service Physique ou de la tenue effective de l'Événement, sauf faute imputable à LineUp.

5.4.2 Facturation de la Commission

La Commission LineUp peut être :

- *Prélevée automatiquement lors du paiement via Stripe ;*
- *Ou facturée séparément selon les modalités prévues.*

*LineUp facture exclusivement sa Commission et/ou ses Frais de Service.
Elle ne facture ni le Prix de Vente du Billet ni le prix des Services Physiques.*

5.5 Fiscalité

Chaque Organisateur et chaque Prestataire Physique est seul responsable :

- *De la détermination,*
- *De la déclaration,*
- *Et du paiement des taxes, impôts et cotisations sociales applicables à son activité.*

LineUp :

- *N'est pas responsable de la collecte ou du reversement des taxes dues au titre des Billets ou des Services Physiques ;*
- *Facture uniquement les taxes applicables à sa propre Commission, conformément à la réglementation en vigueur selon son lieu d'établissement.*

5.6 Incidents, litiges et fraudes

En cas de suspicion de fraude, d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement ou d'incident de transaction, LineUp se réserve le droit :

- *De suspendre temporairement la transaction ;*
- *De demander des justificatifs ;*
- *Ou d'annuler l'opération concernée.*

Toute contestation relative :

- *Au contenu de l'Événement,*
- *À la qualité d'un Service Physique,*
- *À l'exécution d'une prestation,*

Doit être adressée directement à l'Organisateur ou au Prestataire Physique concerné.

LineUp ne saurait être tenue responsable de ces litiges.

5.7 Non-remboursement des Frais LineUp

Sauf disposition contraire ou faute avérée de LineUp, les Frais de Service et la Commission LineUp ne sont pas remboursables, y compris en cas d'annulation ou de modification de l'Événement ou du Service Physique.

6. DROITS DES CLIENTS

6.1 Droit de rétractation et remboursements

6.1.1 Billets

Les Clients sont informés que l'achat de Billets via la Plateforme constitue une prestation de services de loisirs fournie à une date ou à une période déterminée.

Conformément :

- *À l'article L.221-28 du Code de la consommation français,*
- *À l'article VI.53, 12° du Code de droit économique belge,*
- *Aux dispositions équivalentes applicables en droit québécois et canadien,*

Les Clients ne bénéficient pas d'un droit de rétractation pour l'achat de Billets.

Un Billet ne peut être ni repris, ni échangé, ni remboursé, y compris en cas de perte ou de vol, sauf dans les cas suivants :

- *Annulation de l'Événement par l'Organisateur ;*
- *Report de l'Événement, selon les conditions définies par l'Organisateur ;*
- *Cas de force majeure reconnu.*

En cas d'annulation ou de report de l'Événement, le remboursement relève exclusivement de l'initiative et de la responsabilité de l'Organisateur.

LineUp met à disposition des Organisateurs des outils techniques permettant la gestion des demandes de remboursement, sans intervenir dans la décision finale.

Sauf défaillance ou faute imputable à LineUp dans l'exécution de ses Services (notamment défaut de délivrance du Billet), les Frais de Service ne sont pas remboursables.

6.1.2 Services Physiques

Lorsque la Plateforme permet la mise en relation entre un Organisateur et un Prestataire Physique (DJ, photographe, agent de sécurité, technicien, etc.), LineUp n'est pas partie au contrat conclu entre ces parties.

Les conditions d'annulation, de modification ou de remboursement des Services Physiques sont définies :

- *Soit directement entre l'Organisateur et le Prestataire Physique,*

- *Soit dans les Conditions Particulières applicables à la prestation concernée.*

LineUp ne saurait être tenue responsable de l'exécution, de l'annulation ou du remboursement des Services Physiques, sauf en cas de faute directe dans son rôle d'intermédiaire technique.

6.2 Autres droits des Clients

6.2.1 Garantie sur les Services numériques de LineUp

LineUp s'engage à fournir ses Services numériques conformément à une obligation de moyens.

Les Clients bénéficient, selon leur pays de résidence, des garanties légales applicables aux services numériques, notamment :

- *La garantie de conformité prévue par le droit français belge et européen ;*
- *Les protections équivalentes prévues par le droit québécois, canadien et belge.*

Toute réclamation relative au fonctionnement technique de la Plateforme doit être adressée à LineUp via les coordonnées mentionnées à l'article relatif au support.

LineUp ne propose aucune garantie commerciale supplémentaire au-delà des garanties légales applicables.

6.2.2 Garanties des Organismes sur les Billets et l'accès aux Événements

Les Organismes sont seuls responsables :

- *De l'exactitude des informations relatives à l'Événement ;*
- *De l'accès effectif à l'Événement ;*
- *Du respect des Conditions d'Accès annoncées.*

Toute demande relative :

- *Aux conditions d'entrée,*
- *Aux garanties,*
- *À l'accès à l'Événement,*

Doit être adressée directement à l'Organisme concerné.

6.2.3 Garanties des Prestataires Physiques

Les Prestataires Physiques sont seuls responsables des garanties légales ou commerciales applicables à leurs prestations.

LineUp n'intervient ni dans l'exécution, ni dans la supervision des Services Physiques, et ne peut être tenue responsable des manquements imputables aux Prestataires Physiques.

7. MODIFICATION DU CONTRAT

7.1 Évolution de la Plateforme et du Contrat

LineUp se réserve le droit de faire évoluer à tout moment la Plateforme, ses fonctionnalités et les présentes Conditions Générales d'Utilisation, notamment pour des raisons légales, réglementaires, techniques, économiques ou opérationnelles, ou afin d'améliorer l'expérience des Utilisateurs.

Ces évolutions peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative :

- *L'ajout, la suppression ou la modification de fonctionnalités ;*
- *L'adaptation des Services aux évolutions technologiques ou réglementaires ;*
- *La modification des conditions d'accès ou d'utilisation de la Plateforme ;*
- *L'activation ou la désactivation de certains Services ou fonctionnalités selon les territoires concernés.*

LineUp se réserve expressément le droit de restreindre, adapter ou désactiver tout ou partie des fonctionnalités de la Plateforme selon les pays, notamment en raison :

- *De contraintes légales ou réglementaires locales,*
- *De limitations techniques,*
- *De décisions opérationnelles ou commerciales,*
- *De la disponibilité de prestataires tiers (notamment de paiement).*

LineUp s'engage à informer les Utilisateurs de toute modification substantielle des CGU par tout moyen approprié (notification sur la Plateforme, email, message lors de la connexion, etc.).

Sauf :

- *Obligation légale ou réglementaire,*
- *Situation d'urgence,*
- *Danger imprévu ou imminent,*
- *Nécessité de protection de la Plateforme ou des Utilisateurs,*

Les modifications substantielles entrent en vigueur à l'issue d'un délai de préavis raisonnable, fixé par défaut à trente (30) jours à compter de leur notification.

Les Utilisateurs qui n'acceptent pas les modifications peuvent résilier les CGU avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, selon les modalités prévues aux présentes.

À défaut de résiliation dans ce délai, les Utilisateurs reconnaissent accepter les CGU modifiées, lesquelles deviennent automatiquement applicables.

Sauf disposition légale contraire ou avantage explicite pour l'Utilisateur, les modifications n'ont pas d'effet rétroactif.

7.2 Évolution des prix, commissions et frais

LineUp se réserve le droit de faire évoluer, à tout moment :

- *Les Frais de Service applicables aux Clients,*
- *Les Commissions facturées aux Organismes,*
- *Les frais applicables aux Services Physiques,*

Ainsi que tout frais additionnel lié à l'utilisation de fonctionnalités spécifiques de la Plateforme.

Toute modification tarifaire est :

- *Portée à la connaissance des Utilisateurs concernés ;*
- *Appliquée à l'issue d'un préavis raisonnable, fixé par défaut à trente (30) jours.*

Les nouvelles conditions tarifaires ne s'appliquent qu'aux transactions réalisées après leur entrée en vigueur, sauf accord exprès et préalable de l'Utilisateur concerné.

7.3 Tarifs négociés et conditions particulières

LineUp peut proposer à certains Organismes, à sa seule discrétion, des conditions tarifaires spécifiques ou négociées, notamment sous forme de :

- *Taux de Commission préférentiels,*
- *Plafonds de frais,*
- *Conditions commerciales particulières,*
- *Accès à des fonctionnalités spécifiques.*

Ces conditions font l'objet de Conditions Particulières distinctes, conclues par écrit entre LineUp et l'Organisme concerné.

Les tarifs négociés sont :

- *Strictement confidentiels,*
- *Personnels à l'Organisateur concerné,*
- *Non transférables,*
- *Ne constituent en aucun cas un droit acquis ou un précédent applicable aux autres Organismes.*

LineUp se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à ces conditions spécifiques conformément aux modalités prévues dans les Conditions Particulières applicables.

7.4 Absence d'obligation de maintien des Services et des conditions

Les Utilisateurs reconnaissent que LineUp n'est tenue à aucune obligation de maintien :

- *Des fonctionnalités,*
- *Des Services,*
- *Des tarifs,*
- *Des modèles économiques,*
- *Des conditions contractuelles,*

au-delà des engagements expressément prévus aux présentes ou dans des Conditions Particulières.

7.5 Acceptation des évolutions

L'utilisation continue de la Plateforme après l'entrée en vigueur des modifications vaut acceptation pleine et entière des Conditions Générales d'Utilisation mises à jour.

8. DURÉE – SUSPENSION – RÉSILIATION

8.1 Durée

Les présentes CGU entrent en vigueur à compter de leur acceptation par l'Utilisateur et sont conclues pour une durée indéterminée.

8.2 Suspension

LineUp se réserve le droit de suspendre, temporairement ou définitivement, tout ou partie de l'accès à la Plateforme ou aux Services, sans indemnité, dans les cas suivants :

- *Manquement d'un Utilisateur à ses obligations contractuelles ;*
- *Incident de paiement, rejet de prélèvement ou fraude avérée ou suspectée ;*
- *Utilisation frauduleuse, abusive ou détournée de la Plateforme ;*
- *Non-respect des lois et réglementations applicables ;*
- *Atteinte à la sécurité, à l'intégrité ou au bon fonctionnement de la Plateforme ;*
- *Volume anormalement élevé de litiges, plaintes ou réclamations.*

LineUp informera l'Utilisateur concerné des motifs de la suspension et lui laissera, lorsque cela est possible, la possibilité de fournir des explications ou de régulariser la situation.

La suspension pourra être levée lorsque la cause ayant motivé celle-ci aura cessé.

8.3 Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

Tout Utilisateur peut résilier le Contrat à tout moment en supprimant son Compte ou en contactant le support LineUp à l'adresse mail suivante : contact@lineup-event.com

La résiliation entraîne la suppression du Compte, sans préjudice des obligations financières déjà nées, lesquelles restent exigibles jusqu'à leur complet règlement.

8.4 Résiliation pour manquement grave

LineUp se réserve le droit de résilier le Contrat de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de manquement grave de l'Utilisateur, notamment dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

Pour l'Organisateur :

- *Absence de statut légal valide ;*
- *Organisation d'Événements illicites ou frauduleux ;*
- *Fourniture d'informations fausses ou trompeuses ;*
- *Non-paiement répété des Commissions ou frais dus ;*
- *Violation des droits de propriété intellectuelle ou des lois applicables ;*
- *Non-respect des obligations fiscales ou réglementaires.*

Pour le Prestataire Physique :

- *Absence de statut légal approprié ;*
- *Prestations non conformes, frauduleuses ou illicites ;*
- *Utilisation abusive de la Plateforme ;*
- *Non-respect des engagements contractuels envers l'Organisateur ou les Clients.*

Pour le Client :

- *Fraude ou tentative de fraude ;*
- *Non-paiement du Prix Total ;*
- *Utilisation abusive ou détournée des Billets ou Services.*

8.5 Conséquences de la résiliation

La résiliation entraîne :

- *La suppression des Événements publiés par l'Organisateur ;*
- *L'impossibilité d'utiliser les Services ;*
- *La fin de l'accès au Compte.*

Les sommes légalement acquises avant la résiliation restent dues et pourront être versées via le Prestataire de paiement, sous réserve de conformité légale et de l'absence de fraude.

Chaque Partie reste tenue d'exécuter ses obligations nées avant la date effective de résiliation.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

9.1 Principes généraux

LineUp accorde une importance particulière à la protection des données à caractère personnel et s'engage à traiter les données des Utilisateurs dans le respect des réglementations applicables, notamment :

- *Le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) ;*
- *La Loi Informatique et Libertés modifiée ;*
- *La Loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;*

- *La Loi 25 (Québec) — soit la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels — et les dispositions canadiennes applicables. En application de la Loi 25, LineUp a désigné un responsable de la protection des renseignements personnels (voir article 9.8). Tout transfert de renseignements personnels hors du Québec fait préalablement l'objet d'une Évaluation des Facteurs relatifs à la Vie Privée (EFVP) conformément à la Loi 25 ;*
- *Toute réglementation locale applicable selon le pays de résidence de l'Utilisateur.*

LineUp agit, selon les cas, en qualité de responsable de traitement ou de sous-traitant, conformément aux dispositions légales.

9.2 Données traitées par LineUp

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, LineUp est susceptible de collecter et traiter notamment les catégories de données suivantes :

- *Données d'identification (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) ;*
- *Données de connexion et d'usage de la Plateforme ;*
- *Données relatives aux commandes (Billets, Services, Packs, Services Physiques) ;*
- *Données de paiement sans conservation des données bancaires, celles-ci étant traitées exclusivement par les Prestataires de Paiement ;*
- *Données nécessaires à la prévention de la fraude, à la sécurité et au respect des obligations légales.*

Les données collectées sont strictement nécessaires à la fourniture des Services.

9.3 Responsabilité des traitements

9.3.1 LineUp

LineUp est responsable de traitement pour :

- *La gestion des Comptes Utilisateurs ;*
- *L'accès et le fonctionnement de la Plateforme ;*
- *La facturation de ses Services et Commissions ;*
- *La prévention de la fraude et la sécurité ;*
- *Les obligations légales et réglementaires.*

9.3.2 Organismes

Les Organismes sont responsables de traitement indépendants pour les données relatives :

- *Aux Billets ;*
- *À l'accès aux Événements ;*
- *Aux remboursements ;*
- *À la gestion des participants.*

LineUp agit uniquement comme intermédiaire technique et mandataire transparent.

9.3.3 Prestataires Physiques

Les Prestataires Physiques (DJ, photographes, agents de sécurité, etc.) sont responsables des traitements qu'ils effectuent directement dans le cadre de leurs prestations.

9.3.4 Prestataires de paiement

Les paiements sont traités par des prestataires tiers (ex. Stripe), agissant en tant que responsables de traitement distincts, conformément à leurs propres politiques de confidentialité.

9.4 Finalités des traitements

Les données personnelles sont traitées pour les finalités suivantes :

- *Fourniture et gestion des Services ;*
- *Mise en relation entre Utilisateurs ;*
- *Exécution des transactions ;*
- *Gestion des remboursements ;*
- *Communication opérationnelle ;*
- *Conformité légale et fiscale ;*
- *Sécurité, lutte contre la fraude et abus.*

Aucune donnée n'est utilisée à des fins incompatibles avec ces finalités.

9.5 Conservation des données

Les données sont conservées :

- *Pendant la durée de la relation contractuelle ;*
- *Puis archivées conformément aux obligations légales applicables (notamment comptables et fiscales) ;*
- *Supprimées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.*

9.6 Sécurité des données

LineUp met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, notamment :

- *Contrôle des accès ;*
- *Chiffrement des données sensibles ;*
- *Protection par authentification sécurisée ;*
- *Audits de sécurité réguliers.*

Toutefois, LineUp ne peut garantir une sécurité absolue et décline toute responsabilité en cas de violation résultant d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable.

9.7 Transferts internationaux

Les données peuvent être transférées hors de l'Union européenne ou du Canada, notamment lorsque les Prestataires techniques sont situés à l'étranger.

Dans ce cas, LineUp s'assure que ces transferts reposent sur :

- *Des garanties appropriées ;*
- *Des clauses contractuelles types ;*
- *Tout autre mécanisme légal reconnu.*

Spécifiquement pour les Utilisateurs résidant au Québec : conformément à la Loi 25, tout transfert de renseignements personnels à l'extérieur du Québec est précédé d'une Évaluation des Facteurs relatifs à la Vie Privée (EFVP). Cette évaluation vise à s'assurer que le renseignement bénéficiera d'une protection adéquate dans le pays destinataire. Les transferts ne sont effectués que si l'EFVP confirme un niveau de protection suffisant.

9.8 Droits des Utilisateurs

Conformément à la réglementation, les Utilisateurs disposent des droits suivants :

- *Droit d'accès ;*
- *Droit de rectification ;*
- *Droit d'effacement ;*
- *Droit à la limitation du traitement ;*
- *Droit d'opposition ;*
- *Droit à la portabilité des données.*

Les demandes peuvent être adressées à LineUp via les coordonnées indiquées dans les CGU.

Conformément à la Loi 25 (Québec), LineUp a désigné Andrea Marc Kerzreho en qualité de responsable de la protection des renseignements personnels. Toute demande relative à l'exercice de vos droits en vertu de la Loi 25 peut lui être adressée à l'adresse suivante : contact@lineup-event.com

Les Utilisateurs résidant en Belgique peuvent également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (APD), Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles – www.autoriteprotectiondonnees.be. Les Utilisateurs résidant en France peuvent saisir la CNIL (www.cnil.fr).

9.9 Cookies et traceurs

La Plateforme peut utiliser des cookies et technologies similaires pour :

- *Assurer son bon fonctionnement ;*
- *Mesurer l'audience ;*
- *Améliorer l'expérience utilisateur.*

Les modalités sont précisées dans une politique cookies distincte.

9.10 Politique de confidentialité

Pour plus d'informations, les Utilisateurs sont invités à consulter la Politique de Confidentialité de LineUp, accessible depuis la Plateforme, laquelle fait partie intégrante des CGU.

10. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Droits de propriété intellectuelle de LineUp

La Plateforme LineUp, ainsi que l'ensemble de ses composantes, notamment et sans que cette liste soit limitative, les logiciels, codes sources, interfaces, architectures, bases de données, algorithmes, marques, noms de domaine, chartes graphiques, logos, visuels, textes, fonctionnalités, contenus éditoriaux et éléments techniques, sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de LineUp ou de ses partenaires.

Toute utilisation de la Plateforme est strictement limitée à un usage conforme aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Sauf autorisation écrite et préalable de LineUp ou cas expressément prévus par la loi, il est interdit à tout Utilisateur de :

- *Reproduire, représenter, modifier, adapter, traduire, extraire ou réutiliser tout ou partie de la Plateforme ;*
- *Créer des œuvres dérivées ;*
- *Concéder des licences, céder ou exploiter commercialement tout ou partie des éléments de la Plateforme ;*
- *Porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de LineUp de quelque manière que ce soit.*

10.2 Droits de propriété intellectuelle des Utilisateurs

Chaque Utilisateur garantit être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'utilisation de la Plateforme et à la diffusion des contenus qu'il publie, transmet ou rend accessibles via celle-ci.

À ce titre :

- *L'Organisateur garantit disposer de tous les droits nécessaires pour organiser, promouvoir et commercialiser les Événements, émettre les BILLETS, et publier les descriptifs, visuels, horaires, tarifs, conditions d'accès et tout Contenu de l'Événement.*
- *Les Prestataires Physiques (notamment DJ, artistes, photographes, vidéastes, agents de sécurité, techniciens, hôtes ou tout autre prestataire intervenant physiquement lors d'un Événement) garantissent disposer de l'ensemble des droits, autorisations, licences, qualifications et assurances nécessaires à la fourniture des Services Physiques proposés via la Plateforme.*
- *Les Vendeurs de Merchandising garantissent disposer de tous les droits nécessaires pour proposer, vendre et livrer les produits présentés sur la Plateforme, ainsi que des droits afférents aux éléments associés (descriptions, images, marques, logos, visuels et contenus promotionnels).*

- *Tout Utilisateur garantit que les contenus publiés ne portent atteinte à aucun droit de tiers, notamment droits d'auteur, droits voisins, droits des marques, droit à l'image, droit à la vie privée ou tout autre droit applicable.*

10.3 Licence concédée à LineUp

Les Utilisateurs concèdent à LineUp, à titre non exclusif, gratuit, mondial et irrévocable, une licence d'utilisation portant sur l'ensemble des contenus transmis ou publiés via la Plateforme, notamment les descriptifs, visuels, textes, vidéos, logos, marques, contenus promotionnels et informations relatives aux Événements ou Services Physiques.

Cette licence est consentie :

- *Pour la durée des présentes CGU,*
- *À des fins de communication, promotion et archivage, sans limitation de durée, y compris après la résiliation du Contrat.*

Cette licence autorise LineUp à :

- *Héberger, stocker, reproduire, représenter, diffuser et exploiter les contenus ;*
- *Les utiliser sur la Plateforme et sur tout support de communication numérique ou écrit (site internet, application, réseaux sociaux, newsletters, supports marketing, publicités, présentations commerciales, communiqués de presse) ;*
- *Adapter les contenus à des contraintes techniques ou de format, sans en altérer le sens ;*
- *Exploiter les contenus à des fins statistiques, analytiques ou promotionnelles.*

Cette licence n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de LineUp.

10.4 Garanties et responsabilité des Utilisateurs

Les Utilisateurs garantissent LineUp contre toute réclamation, action, procédure, condamnation, dommage, perte, frais ou coût (y compris frais de justice et honoraires d'avocats) résultant :

- *D'une violation de droits de propriété intellectuelle de tiers ;*
- *De la publication de contenus illicites, trompeurs, diffamatoires ou non autorisés ;*
- *De toute utilisation non conforme de la Plateforme ou des Services.*

LineUp se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, de retirer, suspendre ou rendre inaccessible tout contenu manifestement illicite ou portant atteinte aux droits de tiers.

10.5 Absence de contrôle et rôle de LineUp

LineUp agit exclusivement en qualité d'intermédiaire technique et de mandataire transparent. LineUp n'exerce aucun contrôle éditorial systématique sur les contenus publiés par les Utilisateurs et ne saurait être tenue responsable des atteintes aux droits de propriété intellectuelle résultant des contenus fournis par les Utilisateurs.

10.6 Suppression et conservation des contenus

En cas de résiliation ou de suppression d'un Compte, les contenus publiés par l'Utilisateur sont supprimés de la Plateforme dans un délai raisonnable.

Toutefois, LineUp se réserve le droit de conserver certains contenus et données, sous forme archivistique, dans la limite strictement nécessaire :

- *Au respect de ses obligations légales, réglementaires ou fiscales ;*
- *À la gestion d'éventuels litiges ou réclamations ;*
- *À des fins de preuve ou d'archivage légal.*

10.7 Survie des dispositions

Les dispositions du présent article survivent à la cessation ou à la résiliation du Contrat pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle concernés.

11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français.

En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGU, et sous réserve des dispositions impératives applicables aux consommateurs, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Toutefois, lorsque l'Utilisateur agit en qualité de consommateur, les règles de compétence territoriale impératives prévues par la législation de son pays de résidence habituelle demeurent applicables.

En particulier, lorsque l'Utilisateur est un consommateur résidant au Québec, la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, c. P-40.1) et les autres dispositions impératives du droit québécois lui demeurent applicables, notamment : (i) le droit de soumettre tout litige à un tribunal québécois, (ii) l'interdiction de toute clause compromissive ou d'arbitrage obligatoire, et

(iii) l'obligation d'afficher le prix total dès la première étape du processus de commande. Aucune stipulation des présentes CGU ne peut avoir pour effet de priver le consommateur québécois de ces protections.

En cas de litige non résolu à l'amiable avec LineUp, le consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation suivant :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice 4 rue Saint-Jean, 75017 Paris www.cm2c.net

Le consommateur peut également accéder à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

Le recours à la médiation est gratuit pour le consommateur. Il doit avoir préalablement tenté de résoudre le litige directement auprès de LineUp via contact@lineup-event.com. La même procédure s'applique aux consommateurs résidant en Belgique ou dans tout autre État membre de l'Union européenne.

12. DIVERS

12.1 Nullité partielle

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation serait déclarée nulle, invalide ou inopposable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, cette nullité n'affectera ni la validité ni l'opposabilité des autres stipulations, lesquelles conserveront leur plein effet.

Les Parties conviennent, dans la mesure du possible, de remplacer la stipulation affectée par une disposition valide se rapprochant le plus possible de l'intention économique et juridique initiale.

12.2 Cession du Contrat et changement de contrôle

Les Utilisateurs ne peuvent céder, transférer ou apporter tout ou partie des droits et obligations issus des présentes CGU à un tiers, à quelque titre que ce soit, sans l'accord écrit et préalable de LineUp.

LineUp se réserve le droit de céder ou transférer tout ou partie du Contrat, sans information préalable des Utilisateurs, notamment dans les cas suivants :

- *Fusion, scission, apport partiel d'actifs, cession de fonds de commerce ;*
- *Création d'une nouvelle société ou restructuration du groupe ;*
- *Changement de contrôle direct ou indirect.*

Ces opérations n'entraîneront aucune modification substantielle des droits des Utilisateurs. Dans l'hypothèse où une opération serait susceptible de porter atteinte aux droits des Utilisateurs, LineUp s'engage à en informer ces derniers dans un délai raisonnable.

12.3 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir, de manière temporaire ou permanente, de l'une quelconque des stipulations des présentes CGU ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite stipulation ou de toute autre.

Toute renonciation ne pourra produire effet que si elle est expresse et formalisée par écrit.

12.4 Langue du Contrat

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont rédigées en langue française. Elles peuvent être traduites en une ou plusieurs langues à des fins de commodité ou d'accessibilité.

En cas de contradiction, divergence ou interprétation différente entre la version française et toute version traduite, la version française prévaudra et fera seule foi, notamment en cas de litige, d'interprétation ou d'exécution du Contrat.

12.5 Indépendance des Parties

Les Parties reconnaissent agir en toute indépendance.

Les présentes CGU ne sauraient être interprétées comme créant entre elles une relation de subordination, de société de fait, de partenariat, de mandat autre que le mandat d'encaissement expressément prévu, ou de représentation générale.

Chaque Partie demeure seule responsable de ses obligations légales, fiscales, sociales et réglementaires.

12.6 Cession du Contrat

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont conclues intuitu personae à l'égard des Utilisateurs.

En conséquence, les Utilisateurs ne peuvent céder, transférer ou apporter tout ou partie de leurs droits et obligations au titre des présentes CGU à un tiers, à quelque titre que ce soit, sans l'accord écrit et préalable de LineUp.

LineUp se réserve le droit de céder, transférer ou apporter tout ou partie du Contrat, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui en découlent, à toute société contrôlée, contrôlante ou sous contrôle commun, ou à tout tiers dans le cadre notamment d'une opération de fusion, scission, apport partiel d'actifs, cession de fonds de commerce, restructuration, levée de fonds ou changement de contrôle, sans que cela n'entraîne de modification substantielle des droits des Utilisateurs.

Dans l'hypothèse où une telle opération serait susceptible d'entraîner une modification substantielle des droits des Utilisateurs, LineUp s'engage à en informer ces derniers dans un délai raisonnable.

La cession du Contrat n'entraîne aucune novation des obligations contractuelles et les présentes CGU demeurent pleinement applicables.